Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260302-D_2026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt - six le lundi 02 mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 23 février 2026.

Etaient présents les membres élus : Jacques QUILTU, Hélène PLUSQUELLEC, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Marie Thérèse THOMAS, Jean Yves GUEVEL, Patrick COCHENNEC, Bernard CREN, Baptiste COENT, Romain BAIL, Justine HAMON, Tiphaine TROMEUR, Lénaïg HEMON, Fabrice JAOUEN
Claude KERANGUYADER a été élu secrétaire de séance

D.2026-08 – Chantier MAM – Avenant pour le contrôle technique (CT) et la sécurité protection de la santé (SPS)

La société QUALICONSULT en charge de la coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier de la maison d'assistantes maternelles nous propose un avenant au contrat initial.
La durée des travaux prévue aux contrats SPS et CT étaient de 12 mois initialement.
Pour faire suite au retard de travaux il convient d'ajouter 4 mois de délais supplémentaires pour la SPS soit un total de 16 mois et 2 mois pour le CT soit 14 mois.

	Contrat de base HT	Avenant n°1	Total HT
		4 mois supplémentaires	
SPS	2 940,00 €	696,66 €	3 636,66 €
		2 mois supplémentaires	
CT	4 186,00 €	418,33 €	4 604,33 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE les avenants proposés par M. Le Maire
AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles liées à intervenir

Le secrétaire de séance,
Claude KERANGUYADER

Le 04 mars 2026
Pour extrait certificat conforme
Le maire,
Jacques QUILTU

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.